

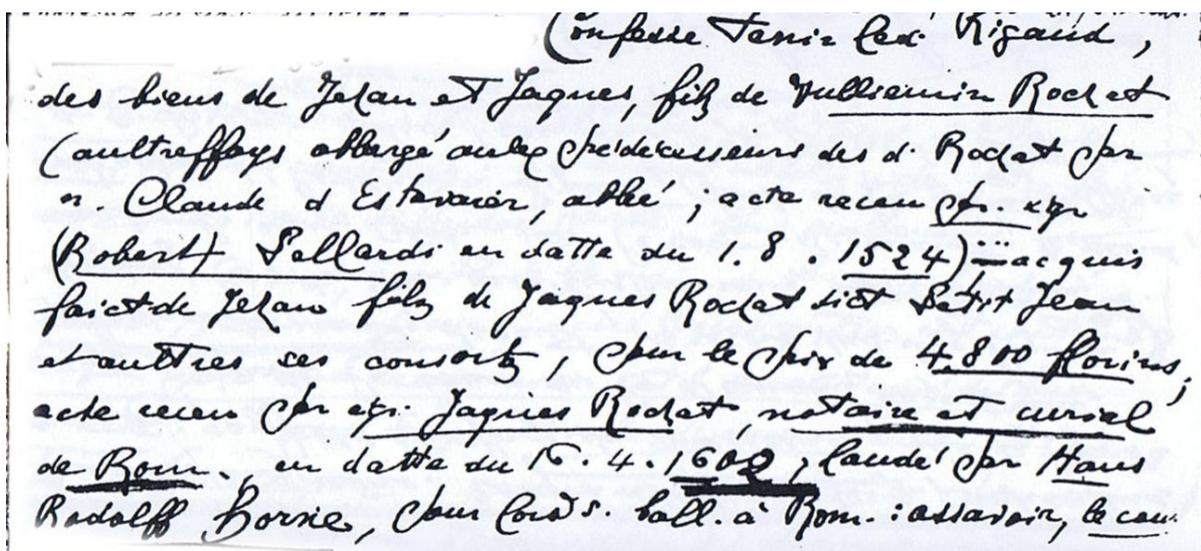
Rigaud, propriétaire de Bonport

Louis Pelet, dans *Sidérurgie frontalière*, Bonport, 1623 – Pontarlier 1820, Librairie Droz, Genève, 1971, donne quelques informations sur ce fameux personnage qui débute à titre d'industriel à l'Abbaye.

A L'Abbaye, Guillaume Varro, devenu seul propriétaire des forges dès 1594, vend ses possessions en 1599 et 1600 à Hipolite Rigaud, un autre citoyen et marchand de Genève, qui accentuera encore l'emprise de la ville sur la sidérurgie de la Vallée de Joux. Considérée comme noble en Savoie, la famille Rigaud possède des biens sur les deux rives du Léman : à Margencel et Gevernex dans les environs de Thonon, à Morges et dans le Pax de Gex. Dès le XVe siècle, elle a des attaches avec Genève. Ses fils Hipolite et Ferréol sont admis à la bourgeoisie le 31 décembre 1595. Deux ans plus tard, Hipolite fait partie du Conseil des Deux Cents. Homme d'affaires, il est en relation constante avec les Savoyards, au point d'en devenir suspect. En 1603, il est exclu des Deux Cents ; il sera réhabilité en 1611. Il meurt le 26 juin 1624, à l'âge de 66 ans.

C'est le 4 avril 1602, que Rigaud rachète pour 4800 florins les forges de Bétafol, soit de Bonport à trois kilomètres au nord de L'Abbaye. L'acte d'achat avait passé dans les mains de Pelet, faisant partie des archives du Reposoir, mais celui-ci n'a pas daigné le recopier, ne nous permettant donc pas de savoir quels étaient les termes exacts de cette vente.

Rigaud passe reconnaissance de ce cite industriel le 28 avril 1605. On trouve cet acte dans les reconnaissances de 1600, ACV, Fj 67, transcrit partiellement par Auguste Piguet :



*(Confesse Jean de Rigaud,
des biens de Jean et Jacques, fils de Vulsermin Roccat
(autres héritiers allégués autres héritiers des d. Roccat Jhr
m. Claude d'Estavrier, abbé; acte reçu Jhr. egr
(Robert) Pallardi en date du 1. 8. 1524) acquis
fait de Jean fils de Jacques Roccat sicut Petit Jean
et autres ses consorts, pour le prix de 4.800 florins,
acte reçu Jhr. egr. Jacques Roccat, notaire et curial
de Bonn, en date du No. 4. 1602, Claude Jhr Hans
Radolff Hornig, pour Louis. Ball. à Bonn. i. assavoir, le cur.*

de l'eau pour faire tous aiseiments sortissans du lac
 depuis le pré de l'Espenaz au pré de la Tornaz appellé
 l'Embossioux. auquel cours d'eau aud. lieu de l'Embossioux
 ont plusieurs aiseimens savoir 1 maison, 1 forge, ung
 martinet à faire battre fert, une raisse, moulin, charbonnière
 encloses, rue, ruages, chenaux, emplacement et toutes autres
 commodités, appartenances, libertés, vulgairement dict
 bettafoz, quainsy se limite : touchant le lac Burnet
 d'orient ; les roches d'occident. le commung d'autre part.
 .. Cense annuelle et profit... de rejonction... 2 fl. payable
 à nosd. gouv. sus l'eschung jour et terme St Michel.
 (928) .. Item son usance es pasquiers, commungs, desvies,
 charrières, fontaines, cavernes, bois, joux et autres aisanes
 tant pour marrines que autres négoes... Item, sapsché.
 # (929) .. Donné et fait en présence d'hon^{ble} Jehan
 Patrod, bourg. et lieutenant de Cossonay ; Martin Betens,
 et Mermet Goy, bourgeois de Cossonay, tesmoins.

Somme : Orge 1 coffre
 " avoine 3 coffes ; 20 fl., 3 s., 8 d., maille
 et tiers de denier
 Ouvraz : 2 fleus ; Raous : 6 douzaines.

927. Item, confesse tenir led. Rigaud des biens de Jehan et Jaques, fils de
 Vulliemin Rochat (aultreffoys abbergé aux prédécesseurs des d. Rochat par
 Claude d'Estavayer, abbé : acte receu par égrège Robert Pellardi, en datte du 1.
 8. 1524)... acquis fait de Jehan filz de Jaques Rochat dict Petit Jean et autres
 ses consortz, pour le prix de 4800 florins, acte receu par égr. Jaques Rochat,
 notaire et curial de Rom. en datte du 16. 4. 1602, laudé par Hans Rodolff Borne,
 pour lords ball. a Rom. : assavoir, le cours de l'eau pour faire tous aiseiments
 sortissans du lac depuis le pré de l'Espenaz au pré de la Tornaz appellé
 l'Embossioux : auquel cours d'eau aud. lieu de l'Embossioux... plusieurs aiseimens,
 savoyr, 1 maison, 1 forge, ung martinet à faire battre fert, une raisse, moulin,
 charbonnière, encloses, rue, ruages, chenaux, emplacement et toutes autres
 commodités, appartenances, libertés... vulgairement dict bettafoz, quainsy se
 limite : touchant le lac Burnet d'orient ; les roches d'occident ; le commung
 d'autre part. Cense annuelle et profit... de rejonction... 2 fl. payable à nosd. gouv.
 Sus l'eschung jour et terme St Michel... (928)... Item son usance es pasquiers,
 commungs, desvies, charrières, fontaines, cavernes, bois, joux et autres
 aisanes tant pour marrines que autres négoes... (929) Donné et fait en
 présence d'honble Jehan ... bourg. et lieutenant de Cossonay, Martin Betens et
 Mermet Goy, bourgeois de Cossonay, tesmoins...

On doute que le hameau des Charbonnières eût déjà sa forge en l'an 1600. Les reconnaissances d'alors y auraient fait allusion.

Nous n'en pouvons dire autant de celle du Séchey, construite, ou plutôt reconstruite en 1732.

Les établissements métallurgiques et la scierie de Bonport ne donnaient probablement pas toute satisfaction à leur propriétaire.

En 1602, Petit-Jean Rochat les vendit à H. Rigaud de L'Abbaye. Il y avait alors sur la rive du Brenet un *bettafolz*, soit boutefeu ou haut fourneau, une forge, un martinet à faire fer, des charbonnières *encloies*¹, tout un système de roues, de rouages, de chevaux, un empalement, c'est-à-dire une espèce de vanne, une scierie et une maison d'habitation.

Berne exigeait du nouveau propriétaire une cense annuelle de 2 florins.

Rigaud fut appelé à passer reconnaissance de ses propriétés de L'Abbaye et du Lieu le 28 avril 1604.

Le texte de la reconnaissance du grand usinier situe le martinet qu'on vient de mentionner en Bonport même, alors qu'il devait se trouver plus au midi, à proximité de l'entonnoir dit du Martinet, dont la feuille 217 de la carte Siegfried précise l'emplacement.

Le haut fourneau et le charbonnier devaient, censément, se dresser à proximité du martinet.

Qu'on prenne garde de ne pas confondre le charbonnier de Bonport avec le grand charbonnier voisin de La Tornaz, construit plus tard pour remiser le charbon destiné aux usines de Vallorbe.

Les établissements de Rigaud, tant ceux de L'Abbaye, que ceux de Bonport, consommaient des masses de minerai et de charbon. Pour s'en procurer en suffisance, l'entrepreneur genevois reprit de ses compatriotes, les Varro du Brassus, le monopole de l'exploitation du charbon dans toute l'étendue de La Vallée.

L'extraction du minerai de fer dut prendre un certain développement sous l'impulsion énergique de Rigaud, aux Charbonnières comme sur divers autres points.

Le Creux-des-Vieilles-Mines, au nord du hameau des Charbonnières, s'était vu abandonné avant l'an 1600 au profit de gisements plus conséquents découverts à l'ouest de la localité.

L'entrée du souterrain s'ouvrait à quelque 300 mètres de la ferme de M. Jules-Jérémie Rochat (première de la lignée du haut du village),

¹ Disposées dans une sorte de remise, semble-t-il.

au flanc de la colline. Vers 1845, les enfants faisaient encore à cache-cache dans ce boyau. Puis l'orifice s'obstrua. L'endroit porte encore le nom d'*A-la-Mine*.

Aux abords, le coteau est parsemé de creux et de bosses, témoins des fouilles d'autrefois.

Le fer en grain se découvre encore à l'occasion dans ces parages. Le plus volumineux des *boulifers* examinés pèse 120 grammes.

La tradition veut qu'on ait transporté le fer en barques vers L'Abbaye et le Brassus. Y aurait-il eu, outre le fer en grains, une couche compacte de minerai ? L'existence à L'Abbaye d'un concasseur, dit *bocard*, semble appuyer cette hypothèse.

On se croit fondé d'avancer que les mines de fer du Risoud, à l'ouest du Solliat, connurent de beaux jours du temps de Rigaud. Les convois de minerai descendaient vers le lac par le Chemin-des-Mines. Une sorte d'embarcadère, le *bettandier*, assurait aux barques le tirant d'eau nécessaire. Lors de la sécheresse de 1921, les pilotis de l'ancien échafaudage émergèrent. Des débris de charbon abondaient aux environs¹.

La commune du Lieu eut l'honneur, censément après celle de L'Abbaye, de compter Rigaud au nombre de ses bourgeois. L'acte de réception en communauté *d'honorable et prudent Claude-Hippolyte* datait du 1^{er} octobre 1614 : un verbal² postérieur de trois quart de siècles nous l'apprend. On ignore la somme exigée du récipiendaire et le montant de ses largesses.

Le grand usinier déploya pendant près de trente ans son zèle et ses talents près des rives de nos lacs.

Mais son étoile vint à pâlir. Il eut maille à partir avec LL.EE. au sujet des scieries de L'Abbaye, puis quelques années plus tard, de Bonport.

Notre homme n'avisait-il pas, vers 1627, de faire tamponner l'entonnoir principal ! On y introduisit de force un gros plot de 10 pieds de long, surchargé d'une enclume. Les eaux, une fois l'issue principale obstruée, montèrent progressivement de façon inquiétante. Les propriétaires riverains, puis les autorités communales, s'émurent. Avisés du fait, l'Avoyer et Conseil de Berne, se basant sur la relation de l'architecte Steinwenkel, ordonnèrent au bailli Zehender de faire

¹ Si les mines du Solliat avaient été exploitées après l'établissement de la commune du Chenit, les comptes des gouverneurs en témoigneraient.

² Verbaux 1689, 41-43.

procéder au nettoyage des entonnoirs avant l'hiver. Les personnes qui s'étaient aidées à les boucher devaient être employées à ce curage. On prévoyait une démolition, au moins partielle, des bâtiments situés à proximité du gouffre.

Si les communes n'étaient pas en mesure de supporter les frais de ces opérations, le bailli devait provisoirement y subvenir, quitte à se faire rembourser, tant par les héritiers de Rigaud que par les riverains dont les possessions submergées allaient être asséchées.

Le mandement, donné le 6 août 1630, enjoignait aux baillis de procéder de temps à autre à une inspection des entonnoirs et de les faire curer deux fois par année.

A quelle fin l'usinier Rigaud fit-il procéder à ce singulier tamponnage de l'entonnoir principal de Bonport ?

Une seule explication me paraît vraisemblable : maître Hippolyte savait ses établissements, perchés sur le gouffre, d'un faible rendement ; tant le moulin que la forge (le mandement le dit catégoriquement). Il n'aurait pas hésité à les sacrifier au profit de ses usines du cours inférieur de la Lyonne ? – Une élévation éventuelle du niveau des lacs de quelque dix pieds ne permettrait-elle pas à ses radeaux chargés de minerais de déposer leur chargement à pied d'œuvre, par la Jonchaie-de-Marguet ?

Qu'advint-il des établissements de Bonport après 1630 ?

Le registre des baptêmes nous apprend qu'en 1647, maître Pierre Péager (Piaget ?) des Verrières remplissait les fonctions de meunier en Bonport. En février, Claude de Jussinge servit de parrain à Suzanne Péager. Quelques mois plus tard, Michel de Jussinge fit baptiser sa fille en l'église du Lieu.

Allusion a été faite plus haut, à la possibilité de l'existence d'un haut fourneau au Lieu et d'une forge, tant aux Charbonnières qu'au Séchey.

Les fers régionaux ne suffisaient pas à des besoins croissants. Il fallut, on ne sait dès quel moment, importer des *saumons*, soit masses de fer de couleur rosée, telle qu'elle est sortie de la fonte, des ferrières de Rochejean. Les muletiers comtois les déposaient au nord du Châlet-Neuf, sur l'éminence dit le Crêt-de-la-Gudze (gueuse). De cet endroit, le Chemin de la Gudze, dont les traces subsistent encore, assurait le transport vers le fond de la vallée.

Signalons tout de même que Rigaud ayant racheté Bonport en 1602, et devant décéder en 1524, c'est plutôt 20 ans qu'il s'activa à Bonport n'y résidant sans doute pas de manière permanente, bien qu'il ait fait sculpter ses armoiries dans la chambre du maître de forge.

Toujours selon Pelet, Bonport 1623, p. 17

L'ensemble sidérurgique constitué par les deux entreprises de L'Abbaye et de Bétafol est dissocié dès 1616. En effet, sans doute après les difficultés qu'il a rencontrées à Brigue, Hipolite Rigaud est amené à vendre L'Abbaye à noble Joseph Morlot, seigneur de Bavois dans le Pays de Vaud, fils de Thiébaud Morlot, négociant en soieries admis en 1569 à la bourgeoisie de Genève et anobli en 1580 par Charles IV de Lorraine.

Unes usines de Bétafol sont devenues un complexe industriel impressionnant, que l'on appelle dorénavant bon Port. Rigaud semble s'y attacher. Il les conserve. A la fin de sa vie, il les remet en amodiation à son neveu Ferréol Margel (dit aussi Ferrouille ou Ferroillon), fils de sa sœur Pernette (juin 1623 et à un maître forgeron de Vallorbe, Isaac de Francfort (septembre 1623).

En fait il n'y aura que Paul-Louis Pelet à nous offrir une compréhension juste de Bonport lors de la période 1602-1624, la première de ces dates consistant en l'achat du site par Rigaud, la seconde à son décès. Ces quelques pages sont tirées de son ouvrage : Fer – charbon – acier – dans le Pays de Vaud, **, la lente victoire du haut fourneau, Lausanne, 1978.

L'auteur disposait de sources précieuses, et d'autre part il jouissait presque toujours dans le cadre de ses recherches de l'aide de collaborateurs voire de simple étudiants qui pouvaient lui être d'une aide appréciable dans la recherche et la copie de documents, voire pour les plus avancés, la transcription des actes anciens.

Au moment de sa vente, Bon-Port, appelé encore Bétafolz, comprenait une maison, une scie, une forge, un charbonnier, quelques jardins serrés entre la grève du lac Brenet et la haute falaise qui le domine. Rigaud la transforme en un ensemble quasi seigneurial, flanqué de trois tours ; un manoir à deux tourelles, surmonté de pommeaux d'étain (signe de ses prétentions nobiliaires), une affinerie, une aciérie, une forge à martinet, une scierie, deux moulins, des charbonniers, des magasins et des granges entourent et enjambent les entonnoirs, qui actionnent dix roues hydrauliques. Rigaud y emploie une quinzaine d'ouvriers, du scieur aux charretiers [10.72]. L'administration de l'usine est évoquée dans le contrat d'engagement du commis Pierre Choye, bourgeois de Genève. Il se met au service de Rigaud pour un an, à partir du 10 octobre 1611. Ses patrons lui fourniront les marchandises et les fonds nécessaires. Il tiendra un journal de tous les événements courants, et « leure-griffonera sur un altre livre pour en donner compte toutes les sepmaines au recepveur des forges de la baye », ou à Rigaud, le cas échéant.

Pierre Choye pèsera les gueuses et les marquera avant de les envoyer à l'affinerie. Le fer que rendront les affineurs sera pesé lui aussi. S'il n'est pas « bon et recepvable », il sera porté à leur compte. Choye inscrira chaque jour le nombre de barres fabriquées et leur poids, pour en faciliter la comptabilité à Morges. Il les numérotera en recommençant au numéro un. En cas d'absence de Rigaud, le fer mené à Morges sera remis à Jehan Tevenon. La lettre de voiture mentionnera le nom du charretier, avec la date : jour, mois et année.

Le commis en usera de même avec les acérons et surveillera leurs livraisons. A la scierie, il enregistrera les billons qui entreront, notera leur propriétaire, le nombre de planches qu'on en a tiré. Tous les samedis, il en établira le décompte.

De plus, il assistera personnellement au déchargement du charbon

pour s'assurer de sa qualité. Il notera le nom du voiturier et celui du fabricant. Enfin, il demandera combien chaque meule de charbon aura produit de charretées, lorsqu'elles auront été entièrement emmagasinées.

Responsable de l'entreprise, il fermera les portes de la forge et en gardera les clés pendant la nuit, « pour recognoistre les allants et venants et affin que nul estranger ne couche es susdites forges ou y traffique sans sa permission ». Choye ôtera les bois qui obstruent les empacements et les entonnoirs.

Deux fois par semaine, il visitera les ordons (les places de travail) des charbonniers, pour contrôler leur diligence. Il enregistra encore les livraisons de minerai des Charbonnières.

Une ou deux fois par semaine, il ira à L'Abbaye renseigner l'administrateur et rendre ses comptes.

Choye vendra lui-même le vin aux forgerons. Il en remboursera le prix aux propriétaires, mais pour sa peine et pour la décale, c'est-à-dire la perte due au transvasement, on lui laisse un setier par char (soit 48 pots de Genève sur 480) [10.73].

Le commis disposera à Bon-Port d'un logis et d'un jardin et recevra un salaire d'un ducaton (7 fl.) par semaine, soit environ 360 florins par an, salaire qui, comparé aux 600 florins de Florent Le Fert au Brassus (voir p. 194), correspond à un poste de second rang [10.74]. ~~10~~ AEG

Jusqu'en 1616, l'exploitation de Bon-Port est étroitement liée à celle du haut fourneau de L'Abbaye. A cette date, Rigaud, probablement gêné par les pertes faites en Valais vend le complexe métallurgique de L'Abbaye pour la somme de 18 400 florins (valant env. 17 100 fl. de 1600), soit passablement plus qu'il ne l'avait payé, alors qu'il conserve les moulins, la scie et le battoir et qu'il restreint les droits de mine et de charbonnage de son successeur [10.75]. Comme il garde les forges de Bon-Port, où il réside fréquemment, il se fait reconnaître en effet le droit de charbonner selon ses besoins. D'autre part, l'acheteur du haut fourneau et des droits de mine est tenu de lui livrer au prix coûtant 50 muids de minerai par an, « pour renarder en ses forges de Bon-Port ». Habituellement, c'est à partir des gueuses de fonte que l'on forme les renards de fer doux. Rigaud entend en tirer aussi d'une réduction directe du minerai. Son affinerie se transforme-t-elle au besoin en ferrière ? Les expériences de Benjamin Dellient en 1813 prouvent que c'est parfaitement possible [10.76]. La quantité de minerai demandée correspond à une production que le gouvernement bernois estime de 1000 livres pour 3 muids, soit d'environ 16 t pour 50 muids [10.77]. C'est la moitié de la fonte annuelle d'un haut fourneau. Cette réintroduction de la réduction directe est-elle un signe de déclin ou d'adaptation aux marchés ?

Peu après ce repli, Rigaud commandite, à moindres frais il est vrai, la forge d'armurerie que le fabricant d'épées Roch Guinet, originaire de Ruffin et de La Tour-du-Pin en Dauphiné construit au pied du château de Genolier [10.78].

En 1623, nous l'avons montré dans *Sidérurgie frontalière* [10.79], les forges de Bon-Port sont en pleine prospérité. Rigaud s'y assure un ravitaillement constant en charbon (environ 150 chars par année) en passant des contrats, parfois à long terme avec une série de fournisseurs. Entrepreneurs indépendants, comme nous le verrons à propos du charbonnage (vol. 3), ces fournisseurs tombent sous la coupe de Rigaud qui leur fait des avances assez fortes pour qu'elles l'autorisent à contrôler leur travail. Endettés, ils ne peuvent guère agir à leur guise. Politique qui ne va pas sans risques, en particulier lorsque un contractant meurt sans avoir exécuté son contrat. En 1623 — période difficile — Rigaud traite avec deux veuves obligées d'élever des enfants en bas âge. L'une d'elles, Elisabeth Corcul, veuve de Jacques Rochat, rembourse partiellement le 10 février une dette de 1589 florins, en vendant un alpage pour 700 florins. Le solde et les intérêts non payés depuis deux ans (deux années où la hausse du prix des céréales est catastrophique) sont transformés en une obligation de 900 florins. Rigaud rabat les intérêts dus antérieurement et il consent à un taux de 3 % pour la nouvelle obligation, pendant les dix premières années [10.80].

Le 11 février, c'est la veuve de Jonas Rochat, née Elisabeth Rochat qui reconnaît devoir 200 florins. Son mari avait reçu une avance pour 47,5 chars de charbon et n'en avait livré que 2,5. Le contrat est annulé. Rigaud n'exige aucun intérêt et la veuve s'engage à rembourser chaque année 20 florins. Au bout de dix ans, elle sera quitte [10.81].

Quelques lustres auparavant, un Ami Varro et beaucoup d'autres personnages influents se faisaient condamner à Genève pour des taux usuraires atteignant 10-15 % [10.82]. Au terme de sa carrière [10.83], Hipolite Rigaud témoigne d'une certaine humanité. L'influence de la Réforme agit-elle enfin sur le comportement des marchands ?

L'impulsion que Rigaud donne à Bon-Port, l'aide financière qu'il apporte à la nouvelle forge de Genolier étendent l'emprise et l'esprit du grand capitalisme protestant à toutes les forges importantes de la vallée de Joux et du pied méridional du Jura vaudois [10.84].

LA SURVIE DE BON-PORT

L'affinerie et l'aciérie de Bon-Port (voir p. 200-202), après la mort d'Hipolite Rigaud en 1624, passent à sa jeune veuve Judith de La Palle. Les inondations de 1629, et les frais qu'elles entraînent, en particulier pour dégager les entonnoirs, affaiblissent l'entreprise [12.81]. Ferréol Margel, le neveu de Rigaud qui exploitait les usines agricoles et l'aciérie [12.82], les quitte en 1637 pour L'Abbaye (voir ci-dessous, p. 252), Judith de La Palle cède alors Bon-Port, le 25 juin 1637, à un descendant de ses fondateurs : Vauchy Rochat, qui connaît sans doute le secret ancestral de l'acier (voir p. 121, 130), et à un affineur, amodiataire à Bon-Port dès 1636, Michel de Jussinge, époux d'Elizabeth Rochat [12.83]. Ils reprennent la scie, les deux moulins, la grande forge d'affinerie, le martinet, à côté de l'aciérie.

Les nouveaux propriétaires n'ont pas les relations internationales de leur prédécesseur, ni ses capitaux. Ils rachètent grâce à de lourdes hypothèques (10 000 fl.) en faveur de Jeanne Rigaud, épouse d'Isaac de Gruyère, seigneur de Sévery [12.84]. L'entreprise reste viable pendant plusieurs décennies. Son activité ne nécessite que peu d'actes notariés, aucune intervention de l'Etat. Elle passe inaperçue. C'est à peine si l'on voit Michel de Jussinge acheter 1800 livres de « fer cru », c'est-à-dire de fonte (à 18 onces la livre, soit 550 g), à Vallorbe en 1657 [12.85].

En 1664, après la mort de Jean-Pierre Rochat, un des fils de Vauchy, Judith de La Palle, sa créancière se fait adjuger ses biens : 1/4 de la maison, 1/8 de la scierie, 1/6 de la grande forge, 1/12 des moulins et une part des charbonniers en ruine... [12.86]. A cette date, maisons, granges, étables, scies et moulins sont en assez médiocre état, avec un certain nombre de charpentes pourries, de toitures mal couvertes, de fenêtres sans vitres et sans ferrures, de planchers défectueux, de roues à eau et de vannes délabrées. La chaussée indivise entre tous les usiniers n'a pas

été refaite. Seule la grande forge est assez bien entretenue. Laisser-aller, dû moins à la subdivision de la propriété qu'au manque de capitaux des copropriétaires. Bon-Port nourrit difficilement tous les descendants de Michel de Jussinge et de Vauchy Rochat. Le plus aventureux d'entre eux, David Rochat émigre en Franche-Comté, où il achète en 1666, avec un certain Pierre Lallemand les moulin et forge d'Aubertans. Il doit les abandonner aussitôt et s'enfuir, accusé du « crime d'hérésie » [12.87]. Le service militaire à l'étranger ne relève pas ses affaires [12.88].

En 1669, puis en 1673, de nouvelles inondations détruisent les bâtiments de Bon-Port. Le gouvernement bernois autorise une collecte en faveur des tenanciers et leur accorde une remise de leurs dettes fiscales. L'affinerie et le martinet sont rétablis [12.89]. Mais Edme Rochat, le fils aîné de David quitte à son tour la vallée de Joux pour la Comté ; pour échapper aux persécutions religieuses, il s'y convertit au catholicisme en 1685. Locataire de la forge d'Aubertans, puis constructeur de celle de Magny-Vernois, il fait de brillantes affaires. Avec ses deux frères et son cousin Gédéon, il est à l'origine d'une dynastie de maîtres de forges comtois : les *Rochet* [12.90].

Bon-Port conserve son affinerie jusqu'au début du 18^e siècle. En 1724, le martinet a disparu [12.91]. Vers 1740, il ne subsiste qu'une petite forge [12.92]. Les moulins et la scie, qui répondent aux besoins d'une population en forte expansion se maintiennent plus longtemps, sont rachetés 4023 florins le 19 novembre 1777 par la commune de L'Abbaye [12.93] ; ils poursuivent leur activité jusqu'au 19^e siècle.

L'évolution de Bon-Port diverge fondamentalement de celle que l'on avait analysée au 16^e siècle : les grands capitalistes ou leurs héritiers délaissent l'entreprise, se bornent à toucher quelques intérêts hypothécaires.

Les nouveaux propriétaires et leur nombreuse descendance (voir appendices généalogiques) mettent eux-mêmes la main à l'ouvrage. A côté de Jean-François Grobéty de Vallorbe et Ballaigues, mentionné de 1671 à 1685 [12.94], et de Michel et Claude de Jussinge, six branches de la famille Rochat possèdent une part de Bon-Port à la suite d'héritages, de rachats ou de mariages. La complexité de cette copropriété entraîne, comme chez les Vallotton à Vallorbe, la création de petites forges indépendantes qui se ravitaillent en fer semi-ouvré ou en acier auprès de la grande. Aux Charbonnières, au Pont, à L'Abbaye, nous en relevons sept qui sont à coup sûr étroitement liées à Bon-Port (voir fig. 12/2). Ainsi Josué Rochat « Petet », possesseur d'une forge au Pont (n° 1.4, voir vol. 3) épouse en 1657 Marie, fille de Vauchy Rochat et devient, par sa femme copropriétaire de la grande usine [12.95]. Michel Rochat, de La

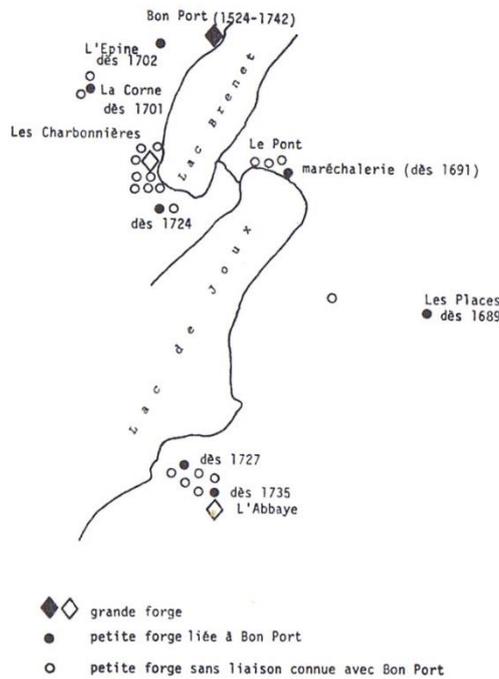


Figure 12/2. Les petites forges dans l'orbite de Bon Port.

Corne, exploite dans son domaine une forge (n° 3.15) ; il hérite de son père Isaac, mort avant 1694, une part de Bon-Port [12.96]. L'artisan qui en a la possibilité joue probablement sur les deux tableaux : affinage ou martelage à la grande forge, puis travail de finition dans son propre atelier.

A la fin du 17^e siècle, Bon-Port a perdu les caractéristiques des grands complexes capitalistes. Plusieurs fabricants s'y côtoient, s'y succèdent pendant l'année, comme s'il s'agissait d'une juxtaposition de petits ateliers. L'usine ne se distingue plus des entreprises de petite métallurgie qui prolifèrent dans le Jura à partir de 1650 (voir vol. 3).

APPENDICE 12/III. LES ROCHAT DE BON-PORT, DEPUIS 1637

(Faute d'état civil avant 1640, il n'est pas possible d'établir une filiation entre les fondateurs de Bon-Port (voir p. 125) et ses possesseurs après l'intermédiaire Rigaud, ni de déterminer avec exactitude toute la descendance de Moysse (1.1) et de Jean-Pierre (1.2) Rochat.

1. Vauchy (I), cité à Bon-Port entre 1637 et 1660, probablement aceron. Décédé avant 1664.
 - 1.1. Moysse, cité entre 1640 et 1656, forgeron.
 - 1.2. Jean-Pierre, cité en 1643, mort avant mai 1664 (voir p. 248).
 - 1.3. David, cité à Bon-Port entre 1653 et 1702, aceron, mercenaire au service étranger. Epouse le 21 août 1657 Rose Matthey. Décédé en 1704 à Authoison en Franche-Comté.

- 1.1.1. Jean-Pierre (II).
- 1.2.1. Vauchy (II), cité de 1656 à 1695 à Bon-Port, mort avant 1702. Epouse en secondes noces Marie Rochat, citée entre 1693-1698. Voir Pelet, Paul-Louis, 1971 b, p. 43.
- 1.2.2. Pierre, cité en 1691.
- 1.3.1. Edme (Aymo). En 1675 à Besançon, puis à Aubertans. Se convertit au catholicisme en 1685. Bâtit la forge de Magny-Vernois. Acheron. Décédé le 27 mars 1731. Voir p. 249, et surtout Lassus, François, 1965, 1968.
- 1.3.2. Jean-Jacques, cité à Bon-Port en 1696, forgeron. Emigre, bâtit la forge de La Chaude-Eau en Franche-Comté. Voir Lassus, François, 1965, 1968.
- 1.3.3. Pierre-Moyse, cité à Bon-Port en 1696, acheron. Emigre en Franche-Comté. Voir Lassus, François, 1965, 1968.
- 1.3.4. Judith.
- 1.3.5. Marie (-Judith), baptisée le 6 mai 1660, citée en 1691. Epouse maître Abraham Meylan, des Charbonnières.
- 1.2.1.1. Abraham, cité entre 1690-1693. Epouse le 10 janvier 1690 Suzanne, fille de Grégoire Jaquet.
- 1.2.1.2. David, cité entre 1690-1716. Epouse en 1707 Louyse Rochat « Pingollet ». Meunier à Bon-Port, propriétaire de la forge de L'Epine (forge 3.16, voir vol. 3).
- 1.2.1.3. Jean-Isaac, baptisé le 1er juin 1684, cité en 1706 (1714 ?) à Bon-Port, armurier (?).
- 1.2.1.2.1. David, baptisé en 1709, 13 octobre.
Sources : ACV, Etat civil, Eb 1, vol. 1, baptêmes et mariages ; Eb 73, vol. 1, baptêmes et mariages. Eb 130, vol. 1 ; ACV, notaires, Dh 1, vol. 2, p. 164, 1701, 2 mai ; Dh 12, vol. 3, 1706, 6 novembre ; Dh 14, vol. 2, 1690, 24 mars ; Dh 16, vol. 5, 1693, 18 novembre, 1695, 28 mars. AC Le Lieu, A 1, p. 104, 1694, 24 septembre ; A 6, p. 385, 1714, 30 mai.

APPENDICE 12/IV. LES DESCENDANTS DE MICHEL DE JUSSINGE, BON-PORT

- 1. Michel, cité à Bon-Port dès 1636-1637 et jusqu'à 1672. Décédé avant 1679. Epouse Elizabeth Rochat (citée entre 1641-1662).
- 1.1. Claude. Epouse le 7 décembre 1656 Esthiennaz Ravey (citée entre 1660-1663) ; forgeron à Bon-Port. S'installe à Thierrens à partir de 1669. Cité entre 1647-1679. Décédé avant 1684.
- 1.2. Vauchy. Epouse le 3 août 1660 Marguerite, fille de feu Antoine Grobéty de Vallorbe.
- 1.3. Magdelaine, baptisée le 9 septembre 1640, citée entre 1658-1693. Epouse Samuel Rochat « Pirod », cité entre 1662 et 1689, décédé avant 1693, propriétaire de la forge des Places à L'Abbaye.
- 1.4. Elizabeth, baptisée le 13 novembre 1642, citée en 1662.
- 1.5. Jacob, baptisé le 15 septembre 1644, cité entre 1663-1666.
- 1.6. Suzanne, baptisée le 8 juin 1647, citée entre 1665-1702. Epouse David Reymond (cité entre 1673-1707), meunier à Bon-Port.
- 1.1.1. Jean-Pierre, baptisé le 18 septembre 1659.
- 1.1.2. Elizabeth-Suzanne, baptisée le 22 octobre 1660.
- 1.1.3. Claudine, citée entre 1709-1736. Décédée le 28 juin 1746.
- 1.1.4. Esthiennaz, citée en 1720.

252 FER, CHARBON, ACIER DANS LE PAYS DE VAUD

Sources : ACV, Eb 1, vol. 1, baptêmes dès 1660, mariages, 1656-1660 ; Eb 1, vol. 3, décès 1746 ; Eb 73, vol. 1, baptêmes, 1640-1736, mariages, 1707 ; Dh 13, 1671, 1er juin ; Dh 14, vol. 3, 1693, 18 avril ; Dl 88, vol. 4, 1669, 28 juin ; AC L'Abbaye, comptes communaux, 1637, 1658.

